

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHEs), **Adjoint**,

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Richard BAPTISTE), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), **Conseillers Municipaux**,

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,  
M. André LENFANT, **Conseiller Municipal**,

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.

**ENVIRONNEMENT**  
**20 – 27 Février 2014**

**TRANSFERT AIDES AGENCE DE L'EAU AU BÉNÉFICE DE LA VILLE DE MOISSAC AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC – LIZAC.**

Rapporteur : M. JEAN



**Vu** les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'article 2021 du Code Civil,

**Vu** la décision d'attribution d'aide n°2013/1985 en matière d'eau potable de l'agence de l'eau Adour Garonne au bénéfice de la Commune de Moissac, et la convention d'aide dûment signée (dossier n°250 82 1228),

**Vu** la décision d'attribution d'aide n°2012/3507 en matière de connaissance environnementale de l'agence de l'eau Adour Garonne au bénéfice de la Commune de Moissac (dossier n°320 82 0012)

**Vu** la délibération de la commune de Moissac n°23 du 22 novembre 2012 approuvant le périmètre syndical des eaux,

**Vu** la délibération de la commune de Moissac du 24 octobre 2013 approuvant les statuts du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013345-0006 du 11 décembre 2013 approuvant la création du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac,

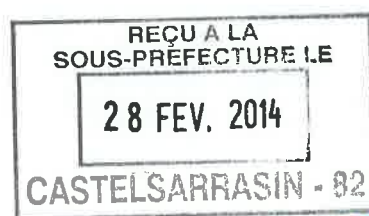
Suite à l'exposé de Monsieur Le Président,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**A 27 voix pour, 1 voix contre (M. ROQUEFORT) et 2 abstentions (Mme ROLLET, M. CHARLES)**

- **DECIDE** le transfert des aides de l'agence de l'eau Adour Garonne accordées à la commune de Moissac pour la création d'une usine de production d'eau potable sur le Tarn et la recherche de micropolluants dans les rejets de la station d'épuration au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de transfert des aides de l'agence Adour Garonne au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac.



Pour copie conforme

Moissac le 28 février 2014

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :



**AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

60 rue du Férétra  
31078 Toulouse Cedex 4  
tél. 06 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28  
contact@eau-adour-garonne.fr  
www.eau-adour-garonne.fr

**CONVENTION DE TRANSFERT**

**ENTRE :** L'agence de l'eau Adour-Garonne, établissement public de l'Etat à caractère administratif, dont le siège est à Toulouse, 90 rue du Férétra, représentée par son directeur général Monsieur Laurent BERGEOT ou son délégué dument habilité

d'une part,

**Et :** La COMMUNE DE MOISSAC, représentée par son maire monsieur Jean-Paul NUNZI,

**Et :** Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC-LIZAC, représenté par son président Jean-Paul NUNZI,

d'autre part,

**Vu**

- l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2013, portant création du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC-LIZAC

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

- **Article 1** - Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC-LIZAC prend à sa charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les obligations résultant des conventions et/ou décisions rappelées ci-après, intervenues entre l'agence de l'eau Adour-Garonne, d'une part, et la COMMUNE DE MOISSAC d'autre part, et profitera des avantages que cette dernière pouvait en retirer.
- **Article 2** - Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC-LIZAC reconnaît être en possession d'un exemplaire des décisions et/ou conventions relatives aux dossiers mentionnés ci-après.

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC-LIZAC reconnaît avoir pris connaissance des décisions et/ou conventions relatives aux dossiers mentionnés ci-après ainsi que de l'état de réalisation des opérations par le bénéficiaire initial.

N° des dossiers	Intitulé de l'opération	Date de la décision
250 82 1228	CRÉATION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LE TARN	16/04/2013
320 82 0012	RÉCHERCHE DE MICROPOLLUANTS DANS LES REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION	07/06/2012



**Délégations et Départements concernés**

400 du Férétra - André Laigneau 31049 Toulouse Cedex tél. 05 61 11 19 49 fax 05 61 11 19 48	41 rue du Général Pail 19070 Puyferré - Lezard tél. 05 55 89 62 02 fax 05 65 48 02 01	7 passage de l'Europe 88 7501 - 54395 Pils-Deble tél. 02 89 40 77 90 fax 06 34 80 77 90	Rue de Bruxelles - Bouron 89 3510 - 12000 Roche-Dorée V tél. 05 22 22 56 00 fax 05 65 75 56 04	46 rue du Général de Courbe 80010 Combs tél. 05 44 43 26 80 fax 05 44 43 26 99
Département : 31-37-32-47-65-66	Département : 10-19-20-24-43-45	Département : 45-61-66	Département : 12-30-46-48	Département : 29-11-31-32-34-61-67

Fait à Toulouse, le 5 février 2014

Pour la SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC-LIZAC,  
Le président Jean-Paul NUNZI

Pour la COMMUNE DE MOISSAC,  
Le maire monsieur Jean-Paul NUNZI

Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne,  
Le directeur général



Par délégation,  
Marie-Isabelle WENDEL  
Chef de service gestion des aides